Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_17-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 23

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Stéphanie MINGANT, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Ronan GOUEREC, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 9

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_17-DE

17. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE BI N°8 RUE DE TRELIVALAIRE A MME MAUD BOUDET

Exposé :

Mme Maud BOUDET a sollicité la Ville de Quimperlé pour procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée BI n°8 d'une surface de 88 m², au droit de sa propriété au 15 rue de Trélivalaire.

Le service France Domaine a été consulté et a rendu son avis le 8 janvier 2024.

Un accord a été conclu avec Mme Maud BOUDET pour lui céder à 3euros/m² la parcelle cadastrée BI n°8, conformément aux plans joints.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord sur la cession de la parcelle cadastrée BI n°8 à 3euros/m², rue de Trélivalaire, entre la commune de Quimperlé et Mme Maud BOUDET.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la cession.
- De désigner l'étude de Maître PERROT au 49 rue Eric Tabarly à Quimperlé afin de rédiger l'acte de cession.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)